

ÉMISSAIRE EN MER : **LA MEILLEURE SOLUTION POUR LA PROTECTION DU LEZ, DES ÉTANGS ET DES PLAGES**

Long de 20 kilomètres dont 9 kilomètres pour les tronçons terrestre et lagunaire et 11 kilomètres pour le tronçon maritime, à 30 mètres de profondeur, l'émissaire en mer permettra rapidement d'améliorer la situation du Lez, des étangs et du littoral palavasien.
Quelques réponses aux questions souvent posées.



Pourquoi un émissaire en mer ?

Cette solution consistant à rejeter en mer les eaux traitées par la station d'épuration de l'Agglomération a été recommandée par le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France et validée par une mission d'expertise nommée par Corinne Lepage, ancien ministre de l'Environnement. Cette solution a reçu également, l'avis favorable de l'agence de l'eau Rhone-Méditerranée-Corse et de la Commission locale du Sage du Lez et des étangs palavasiens.

Cette solution permet de protéger le Lez, les étangs et la bande maritime des 3 miles, en respectant le principe de "rejet zéro de temps sec" dans le milieu aquatique superficiel" édicté dans l'arrêté préfectoral du 20 janvier 1997.

Quel système de sécurité est mis en place ?

Le mode de surveillance des rejets des stations d'épuration est clairement défini par un arrêté ministériel. Les rejets de la Céréirède seront analysés 365 jours sur 365. Ces analyses seront contrôlées d'une manière permanente par une commission de suivi sur les rejets en mer constitué par la Commission Locale de l'Eau, l'Agence de l'eau, l'IFREMER, les services de l'État et ceux de l'Agglomération.

Comment a-t-on retenu la solution de l'émissaire en mer ?

Le District a fait réaliser par les meilleurs spécialistes pour 12 millions de francs (1,82 million d'euros) d'études d'avant-projet. Cinq millions de Francs (762 245 euros) ont été confiés à l'IFREMER de 1992 à 1995, pour étudier le milieu marin, définir la faisabilité et l'impact du rejet en mer et préciser la localisation la meilleure du futur diffuseur. Cette étude est la plus complète jamais réalisée en France pour un rejet d'épuration en mer.

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET ARCHITECTURAUX



Bâtiment d'exploitation et bâtiment technique



Un soin particulier a été porté à l'intégration des ouvrages dans le site. À l'instar des installations actuelles fortement arborées, les futurs ouvrages seront protégés par une haie mixte persistante dense, composée de pins d'Alep, de cyprès d'Italie, d'ifs et de chênes verts et de plantations au feuillage léger (eucalyptus, bambous, saules, aulnes, frênes) évoquant un paysage de rivière.